

**PROCES VERBAL**

**Réunion du Conseil Municipal du mardi 12 septembre 2023**

**Date de la convocation**

Le 4 septembre 2023

**Date de l'affichage**

Le 4 septembre 2023

**Présents :**

L'an deux mil vingt-trois, le douze septembre à dix-neuf heures 15 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle annexe sous la présidence de Madame Marie-France FRANCOIS, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.

Mmes FRANCOIS, PEREIRA, DERWEDUWEN, MM. DRELY, MARY, ELIE, TESTARD, NACHUN, FAUCHEUX, FRANCOIS Marc

**Excusés :**

MM. PAILLART, Mmes JAMOIS, PEAUCELLIER, OUIN, LACOMBLE.

**Avait donné procuration :**

Mr PAILLART à Mme FRANCOIS  
Mme PEAUCELLIER à Mr FRANCOIS Marc  
Mme OUIN à Mme PEREIRA

**Secrétaire de séance :**

Denise DERWEDUWEN

**A l'ordre du jour**

- Adoption du Procès-Verbal du samedi 15 avril 2023
- Droit de préemption : vente habitation 30 rue Canthereine
- Tarif cantine/garderie 2023/2024
- Création poste d'animation périscolaire
- ENT (Environnement Numérique de Travail) adhésion 2023/2024
- Remboursement frais de repas agents communaux lors d'une formation à l'extérieure
- Numérotation d'une nouvelle habitation rue Eglise
- Cté Agglo du Beauvaisis :
  - . Rapport d'activité et de situation en matière de développement durable 2021 (Document à consulter en mairie)
  - . Révision du pacte financier et fiscal (document joint - à lire avant la réunion)
- Autorisation de passage – parcelle de terrain communale à Mr Paul Lefebvre
- AXECOM – redevance réseau
- P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde) 2023 (document à consulter en mairie)
- Colis des aînés 2023
- Marché de Noël 2023 : organisation et détermination du montant de la caution pour les emplacements des exposants
- Fête et brocante 2024
- City stade
- Décision modificative n°1 au budget primitif 2023
- Questions diverses.

Madame FRANCOIS, 1<sup>ère</sup> Adjointe préside et remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal et excuse Monsieur PAILLART de son absence.

Elle demande le rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la réunion :

- Droit de préemption : Lot de pêche AC 38 prairie d'Herchies

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité**

## **1 - Adoption du Procès-Verbal du samedi 15 avril 2023**

Remarque sur le PV :

Madame FRANCOIS donne lecture d'un mail adressé par Madame Noémie JAMOIS en date du 6 mai 2023 au sujet de la brocante (PV du 15 avril page 6).

Dans ce mail du 6 mai Madame Noémie JAMOIS, précise que :

- La brocante ayant lieu durant le week-end prolongé de l'Ascension, il serait difficile de mobiliser une vingtaine de parents et qu'elle avait demandé à la mairie, en octobre 2022, d'avancer la brocante au dimanche 14 mai (ou autre date). Madame FRANCOIS lui avait répondu le 13 octobre que cela serait impossible (par rapport aux forains).
- Monsieur PAILLART et Madame FRANCOIS ont été informé le 29 novembre 2022 de son indisponibilité et de celle de Madame FRANCOIS/DESON (projets familiaux) ce n'était donc pas une décision de dernière minute.
- Cette information a également été signalée lors du conseil d'école du 16 mars 2023. Un compte rendu a été diffusé à l'ensemble des parents sur ONE (= carnet de liaison numérique) + affiché au portail de l'école. L'Association reposant essentiellement sur elles deux, et aucun parent d'élèves interrogé verbalement n'étant disponible pour prendre en charge l'organisation, Madame JAMOIS ne voyait pas comment maintenir sans leader. A partir de là, elle n'a pas cherché à solliciter des parents.
- Contrairement à ce qu'elle entend souvent dire, les parents se mobilisent mais à condition que l'Association crée la dynamique. L'an passé, 25 parents ont aidé pour la brocante.
- Sur le PV il est écrit « après un large débat, il est décidé... que la recette des emplacements ne serait pas reversée à l'Association » d'après Madame JAMOIS, il n'y a eu aucun « large débat » sur l'aspect financier puisqu'elle a rapidement dit qu'elle était d'accord avec Madame PEREIRA sur le non-reversement et qu'elle n'avait pas prévu cette recette dans son budget 2023.

*Décision du Conseil Municipal :*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu et signe le registre.

Madame FRANCOIS donne lecture du courrier de démission de Madame Noémie JAMOIS, Conseillère Municipale. Cette décision sera transmise à la Préfète de l'Oise.

## **2 – Droits de préemption : vente habitation 30 rue Canthereine et vente d'un lot de pêche AC 38 – Prairie d'Herchies**

*Proposition de Madame FRANCOIS :*

Vente habitation au 30 rue Canthereine et vente d'un lot de pêche AC 38 – Prairie d'Herchies

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ces ventes.**

## **3 – Tarif cantine/garderie 2023/2024**

*Proposition de Madame FRANCOIS :*

Augmentation au 1<sup>er</sup> septembre 2023 des tarifs cantine et garderie de 2 % en fonction de la loi en vigueur, soient :

- enfants de la maternelle résidant à Herchies	4.02 €
- enfants du primaire résidant à Herchies	4.27 €
- enfants venant de l'extérieur	4.57 €
- garderie	1,79 € (par session de garde)

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette augmentation de tarifs applicable au 1er septembre 2023.**

## **4 – Création poste d'animation périscolaire**

Madame FRANCOIS informe que Monsieur Kévin GRONDIN, animateur périscolaire a démissionné de son poste en août dernier. Celui-ci a trouvé un poste dans une autre collectivité en CDI à 35h/semaine au lieu de 14h/semaine à Herchies.

La commune est actuellement à la recherche d'un animateur périscolaire à 14h/semaine modulables (garderie midi 11h30-13h30, garderie du soir 16h30-18h00).

Mr NACHUN précise qu'à ce poste il peut être proposé une personne ayant le statut de moniteur éducateur.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rechercher un animateur périscolaire à 14h/semaine à compter du 15 septembre 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents administratifs correspondants et à procéder au recrutement d'une personne à ce poste.**

## **5 – ENT (Environnement Numérique de Travail) adhésion 2023/2024**

*Proposition de Madame FRANCOIS :*

L'adhésion signée l'an dernier avec le Syndicat Mixte (Oise très haut débit) au titre du déploiement d'un ENT pour les élèves du premier degré est à renouveler chaque année. Coût 1.55€ par élève.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion au Syndicat Mixte (Oise très haut débit) et autorise Monsieur le Maire à signer les documents administratifs correspondants.**

## **6 – Remboursement frais de repas agents communaux lors d'une formation à l'extérieure**

*Proposition de Madame FRANCOIS :*

2 agents communaux ont été envoyés 2 jours en formation à Beauvais en mai dernier pour une habilitation électrique.

Ces 2 agents ont eu des frais de repas qui seront remboursés par la mairie.

Madame FRANCOIS précise qu'une délibération sera prise pour l'ensemble du personnel afin de ne pas à avoir à remettre ce point à l'ordre du jour d'un conseil municipal si d'autres formations du personnel communal devaient être dispensées à l'extérieur de la commune.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser les frais de repas aux agents communaux qui sont envoyés en formation à l'extérieur de la commune.**

## **7 – Numérotation d'une nouvelle habitation rue Eglise**

*Proposition de Madame FRANCOIS :*

La parcelle du 11 rue Georges Hernoux a été divisée en deux habitations  
L'habitation principale est restée au 11 rue Georges Hernoux et l'ouverture du porche côté rue de l'Eglise a été réhabilitée pour y accueillir une seconde habitation dans la grange.

La seconde habitation dans la rue de l'Eglise prendrait le numéro 7.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de donner le numéro 7 rue de l'Eglise pour la grange réhabilitée en habitation.**

## **8 – Cté Agglo du Beauvaisis :**

- . Rapport d'activité et de situation en matière de développement durable 2021 (document à consulter en mairie)
- . Révision du pacte financier et fiscal (le document était joint à la convocation du conseil municipal)

*Madame FRANCOIS précise que :*

. Le rapport d'activité et de situation en matière de développement durable 2021 a été présenté au conseil communautaire du 2 mars 2023.

. Le pacte financier et fiscal est un outil de gestion qui permet de traduire financièrement les priorités stratégiques du territoire de la Cté d'Agglomération du Beauvaisis et la solidarité intercommunale.

*Proposition de Madame FRANCOIS :*

Avis favorable pour le rapport d'activité et pour la révision du pacte financier et fiscal.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au rapport d'activité et de situation en matière de développement durable 2021 et à la révision du pacte financier et fiscal.**

## **9 – Autorisation de passage – parcelle de terrain communal à Monsieur Paul Lefebvre**

*Proposition de Madame FRANCOIS :*

Dans un courrier en date du 31 mai dernier Monsieur Paul Lefebvre (domicilié rue Roger Froissart) a sollicité la commune pour « demander l'autorisation de passage par l'arrière de son domicile (qui donne dans la rue de l'Escalois) afin de pouvoir utiliser la partie de l'ancien tour de village qui se situe juste derrière chez lui et mettre un portail afin de pouvoir clôturer ce passage. Le tour de village s'arrête à la voie ferrée puisque celui-ci a été condamné par la SNCF avec un barrage ».

La commission voirie s'est réunie le 29 juin dernier (Monsieur PAILLART était absent) et a émis un avis défavorable à l'installation d'un portail sur le chemin communal. La commission accepte que Monsieur Paul Lefebvre pose un portail en limite de sa parcelle de terrain afin d'avoir accès au chemin.

Monsieur PAILLART ayant donné procuration à Madame FRANCOIS avait informé qu'il était « pour » la pose d'un portail au travers du chemin communal mais qu'il se ralliait à la décision de la commission.

Madame OUIN qui a donné procuration à Mme PEREIRA émet un avis défavorable à la requête de Monsieur Paul Lefebvre.

Madame PEREIRA s'abstient sur la demande car elle ne fait pas partie de la commission voirie et ne connaît pas l'emplacement de la demande.

Conclusion : 1 « pour »  
1 « abstention »  
12 « contre »

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à la majorité, refuse la pose d'un portail sur le chemin communal et accepte que Monsieur Paul Lefebvre pose un portail en bout de sa parcelle (limite de propriété) afin d'avoir accès au chemin.**

## **10 – AXECOM – redevance réseau**

*Proposition de Madame FRANCOIS :*

Une RODP (Redevance pour Occupation du Domaine Public) peut être réclamée aux opérateurs de télécommunications pour les infrastructures installées sur le domaine public.

Elle est calculée en fonction d'un tarif de 40 € du km de câbles en artères aériennes, de 30 € du km en artères en sous-sol et de 20 € au m2 en ce qui concerne l'emprise au sol (armoires) et application d'un coefficient et d'un plafond (révisés tous les ans).

Par méconnaissance, notre commune n'a jamais réclamé cette redevance pour les infrastructures installées sur notre territoire communal.

Après renseignements auprès des services d'ORANGE, nous pouvons procéder à un effet rétroactif sur 5 ans ((RODP 2019-2020-2021-2022-2023).

En fonction du patrimoine déjà installé sur notre commune (3,489 kms de câbles aérien-20,046 kms de câbles en sous-sol et 0,50m2 d'emprise au sol) nous allons percevoir la somme de 5340 € d'arriéré.

Tous les ans la commune calculera et réclamera la RODP pour l'ensemble des infrastructures installées sur le territoire communal. Les futurs travaux de la rue du Manoir seront inclus dans la RODP 2024.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de réclamer l'arriéré de la RODP ainsi que les RODP des années à venir qui seront calculées en fonction du coefficient et du plafond en vigueur.**

## **11 – P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde) 2023**

*Madame FRANCOIS remercie Monsieur ELIE pour le travail effectué et lui donne la parole.*

Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) est un document qui recense les catastrophes qui pourrait potentiellement se produire dans la commune, il a été mis en place en 2012 et mis à jour en 2018 :

Risque d'inondation, risques de coulée de boue, risques d'incendie, risque de déraillement de train, risques de crash d'avions, risque de grippe aviaire. Son objectif est d'offrir une réponse par un plan d'action à l'échelle de la commune au service des secours, dans l'intérêt d'être le plus efficace possible. Ses grands principes sont d'organiser la sauvegarde des personnes et d'être un outil d'aide à la gestion d'événement de sécurité civile.

Il se décompose en 5 parties :

La première est le diagnostic des risques sur le territoire communal,

La seconde est l'action d'information préventive aux populations,

La 3ème est le recensement des moyens,

La 4ème est l'organisation communale de la gestion d'un événement,

La 5ème est l'annuaire de crise.

Ce document fait 121 pages et il est disponible en mairie, accessible à toutes et à tous.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le P.C.S. 2023 qui sera transmis aux services de la Préfecture de l'Oise**

## **12 – Colis des aînés 2023**

*Madame FRANCOIS donne la parole à Monsieur DRELY, Responsable des fêtes et cérémonies.*

Monsieur DRELY informe que la commission propose un colis composé de produits du terroir dont le coût serait de :

Devis colis 1  
Couples  
50.80€

Devis colis 2  
Personnes seules  
34.69€

Madame OUIN suggère de rajouter un pot de miel.

La dépense maximale pour les colis sera de 55 € pour le colis 1 (couples) et de 40 € pour le colis 2 (personnes seules).

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les montants proposés pour les colis des aînés 2023.**

### **13 – Marché de Noël 2023 : organisation et détermination du montant de la caution pour les emplacements des exposants**

*Madame FRANCOIS donne la parole à Madame PEREIRA, Organisatrice du marché de Noël.*

Marché de Noël le samedi 2 décembre 2023

Caution emplacements : 20€

18 exposants de prévus

Bénéfice de la vente de boissons et des inscriptions pour la randonnée en faveur du Téléthon (téléthon national le week-end du 9 décembre 2023)

Les tarifs 2022 restent inchangés.

Installations électriques : Entreprise Thébault, un bandeau lumineux éclairera les stands des associations. Pour les exposants l'électricité sera installée mais ils devront venir avec rallonge et spot

La restauration et les stands Associations seront sur la route.

Pas de feu d'artifice

Gardiennage de nuit et maître-chien (22h- 8h) : Société CATEIGNE de Bonnières

Madame PEREIRA a établi un planning des tâches où chaque personne peut se positionner pour l'organisation du marché de Noël.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'organisation du marché de Noël 2023 tel qu'exposé ci-dessus.**

### **14 – Fête et brocante 2024**

*Proposition de Madame FRANCOIS :*

Les forains seront indisponibles le 3<sup>ème</sup> week-end de mai (18 -19 et 20 mai).

A leur demande la fête communale ainsi que la brocante 2024 pourraient avoir lieu le dimanche 26 mai en lieu et place du 19 mai 2024.

Tarif brocante : 4€/mètre et 1 mètre offert.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de programmer la fête communale ainsi que la brocante le dimanche 26 mai et accepte également le tarif des emplacements.**

## **15 – City stade**

*Proposition de Madame FRANCOIS :*

La structure du terrain multisports (city stade) sera installée par la société Agorespace  
Montant : 118 734 € TTC

La plateforme devant recevoir le plateau sera réalisée par l'entreprise BOYET TP de Beauvais.  
Montant : 52 320 € TTC

Fin du projet : décembre 2023.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les devis du city stade.**

## **16 – Décision Modificative n°1 au budget primitif 2023**

*Proposition de Madame FRANCOIS :*

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b><u>Matériel et outillage technique</u></b>		<b><u>Virement de la section de fonctionnement</u></b>	
Compte : 2157	+ 20 €	Compte 021	0 €
Opération : 400			
Visseuse			
<b><u>Cimetière</u></b>			
Compte : 2116	- 20 €		
Opération : 340			
Columbarium			
<b><u>Réseaux de voirie</u></b>			
Compte : 2151	- 1 500 €		
Opération : 392			
CORETEL Puisard rue Canthereine			
<b><u>Aménagement terrain</u></b>			
Compte : 212	+ 1 500 €		
Opération : 394			
City stade			
<b><u>Matériel et outillage technique</u></b>			
Compte : 2157	+ 4 000 €		
Opération : 395			
Débrousailluse/épareuse			
<b><u>Réseaux de voirie</u></b>			
Compte : 2151	- 4 000 €		
Opération : 392			
CORETEL Puisard rue Canthereine			
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b><u>Virement de la section d'investissement</u></b>	0 €		
Compte 023			
<b><u>Electricité</u></b>			
Compte 60612	+ 20 000 €		
<b><u>Location</u></b>			
Compte 613	+ 4 000 €		
<b><u>Maintenance</u></b>			
Compte 6156	- 5 000 €		
<b><u>Entretien et réparations sur terrains</u></b>			
Compte 61521	- 5 000 €		
<b><u>Entretien et réparation sur bâtiments publics</u></b>			
Compte 615221	- 2 000 €		
<b><u>Entretien et réparation sur matériel roulants</u></b>			
Compte 61551	- 2 660 €		
<b><u>Honoraires</u></b>			
Compte 622	- 5 000 €		
<b><u>Publicités, publications...</u></b>			
Compte 623	- 2 000 €		
<b><u>Transport de biens et collectifs</u></b>			
Compte 624	+ 660 €		
<b><u>Personnel titulaire</u></b>			
Compte 6411	+ 16 520 €		
<b><u>Personnel non titulaire</u></b>			
Compte 6413	- 16 520 €		
<b><u>Autres emplois aidés</u></b>			
Compte 64168	- 3 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n°1 au budget primitif 2023 comme ci-dessus énumérée.**

## 17 – Questions diverses

### ✓ Madame FRANCOIS

- Information sur le ré empoissonnement de la rivière. Il était prévu de déverser des truites en octobre. Ce déversement n'aura pas lieu car le fournisseur a clôturé la saison. A ce jour on ne connaît pas l'évolution de la pollution de la rivière.
- Ciné rural : le ciné rural rencontre actuellement quelques difficultés financières (incidents en 2023, arrêt de séances publiques dans certaines communes, manque d'investissement des collectivités, manque de fréquentation). En 2024 augmentation de la cotisation : 40€ supplémentaire soit 240€/an pour la commune. Prochaine séance à Herchies le 29 octobre 2023.
- Souhaite savoir si des Conseillers ont participé à la sortie biodiversité du 19 août dernier.  
Réponse : Pas de participant.

- Donne lecture d'un courrier d'un administré concernant des vols de plaques d'immatriculation de voiture en mai dernier dans le village. Cette personne demande le rétablissement de l'éclairage public la nuit.

Monsieur Marc FRANCOIS précise que dans certaine commune il y a de « l'éclairage intelligent » (avec détecteur).

Réponse : Pour mettre en place ce système il faudrait revoir toute l'installation de l'éclairage public. Trop coûteux.

Monsieur PAILLART émet un avis défavorable pour la remise en place de l'éclairage public dans le village la nuit.

- Réponse à Mr TESTARD concernant la réunion de conseil précédente :

Concernant le stationnement gênant des véhicules de Monsieur SAUTY dans la rue du Moulin une conversation a eu lieu avec ce dernier mais aucun courrier n'a été adressé.

Monsieur TESTARD informe que le stationnement des véhicules s'est légèrement amélioré, il peut passer avec ses engins agricoles.

Fermage : question posée à la trésorerie pour faire un fermage a zéro.

Réponse de la trésorerie : le PV de la réunion de conseil du 15 avril 2023 vaut décision de fermage à zéro.

#### ✓ **Madame PEREIRA**

Donne lecture des points de Madame OUIN qui lui a donné procuration :

Bilan financier de la brocante 2023 :

4€ le mètre linéaire, 1 mètre gratuit Total : linéaire : 255m (dont 51m gratuits)

325.50 Mètres payants = 976.50€

1 – Un sujet récurrent : circulation dans Herchies : sécurité des piétons

Peut-on interdire le stationnement des voitures de chaque côté de la rue depuis le passage à niveau jusque la rue de l'Escalois ? En effet, dans la rue Roger Froissart, il arrive que des camions, bus... qui se croisent, roulent sur les trottoirs, surtout lorsque des voitures sont garées d'un côté ou l'autre de la rue. Dangereux pour les piétons, surtout les personnes avec des poussettes.

Dans la rue Georges Hernoux, au niveau de chez Madame FRANCOIS, on pourrait peut-être étudier la possibilité d'installer un feu tricolore, à chaque extrémité du passage rétréci.

Vitesse excessive, je prends pour exemple la rue Roger Froissart, c'est de pire en pire. Malheureusement que faire ? Risques importants d'accidents.

Panneau STOP au niveau de la rue d'Escalois.

2 - Question que l'on m'a posée : l'obligation de posséder un composteur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : qu'est-il prévu par la Cté d'Agglomération du Beauvaisis ou par la commune ? (achat par le biais de l'Agglo par exemple ?).

#### ✓ **Monsieur ELIE**

- Panneau tombé/arraché chemin de Bracheux (interdit aux motos)
- Changer le cadenas à l'étang communal
- Monsieur BOUTIN lui a signalé de demander au propriétaire du petit bosquet situé à la sortie du Plouy Louvet (après ferme de Monsieur Alain LEFEBRE) de couper les branches.

✓ **Monsieur NACHUN**

Message de Sylviane LACOMBLED : faire l'entretien du ruisseau.

Réponse : la mairie a envoyé un mail, il y a quelques jours, à Madame LACOMBLED pour la prévenir que les travaux d'entretien du ruisseau auraient lieu à la fin du mois de septembre.

✓ **Madame PEREIRA**

Souhaite savoir ou en est le projet de fête Napoléonienne émis il y a quelque temps par Monsieur NACHUN.

Réponse de Monsieur NACHUN : il préparera les dossiers de demande de subvention pour le mois de janvier 2024 ainsi que les demandes d'aide aux sponsors.

Monsieur NACHUN a rencontré Monsieur BLOND - Président du Comité des Fêtes afin d'associer le comité des fêtes à ce projet. Monsieur BLOND doit soumettre le projet aux membres du bureau du Comité des Fêtes.

✓ **Monsieur TESTARD**

Chemin en parallèle avec la rue du Moulin (derrière Mr PAPET, Mr Marc FRANCOIS ...) : les arbres empiètent sur le chemin, difficultés pour passer avec les engins agricoles.

Réponse : la mairie va transmettre un courrier à Monsieur CHOPIN.

✓ **Madame DERWEDUWEN**

- Souhaite savoir à quel moment sont prévus les travaux de réfection du pignon de l'annexe.

Réponse : fin septembre

- Travaux de réfection du porche de l'Eglise.

Réponse : fin d'année 2023

- Peinture anti-rouille sur la barrière du pont du stade de foot et la grille du cimetière et du Christ

Réponse : travaux réservés pour les Pass-permis, cette année aucun candidat

- Refaire un banc au terrain de pétanque

- Panneaux d'affichage mairie : mettre un plexi glace pour éviter que les feuilles se décollent.  
Panneaux d'affichage en mauvais état

- Les caniveaux sont toujours sales malgré l'arrêté municipal demandant aux propriétaires de les nettoyer.

Réponse : un courrier a été adressé à 4 administrés

- Souhaite savoir ou en est le dossier de la crue rue du Manoir et de la rue Canthereine

- Sécurité dans la rue du Manoir, les voitures roulent trop vite.

- Coupe de chardons dans les pâtures aux abords du grillage du locatif de Monsieur Thébault – rue du Manoir (Madame DERWEDUWEN fait circuler des photos)

Réponse de Messieurs TESTARD et FAUCHEUX : les agriculteurs n'ont plus le droit de traiter les parcelles à moins de 5 mètres des immeubles – pas de solution au problème.

En fin de séance, il est remis aux conseillers municipaux les lettres d'information sur le PLUi. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Six réunions publiques sont prévues en octobre dans différentes communes de la Cté d'Agglomération du Beauvaisis. Une affiche a été remise à toute la population.

La séance est levée à 22h35.